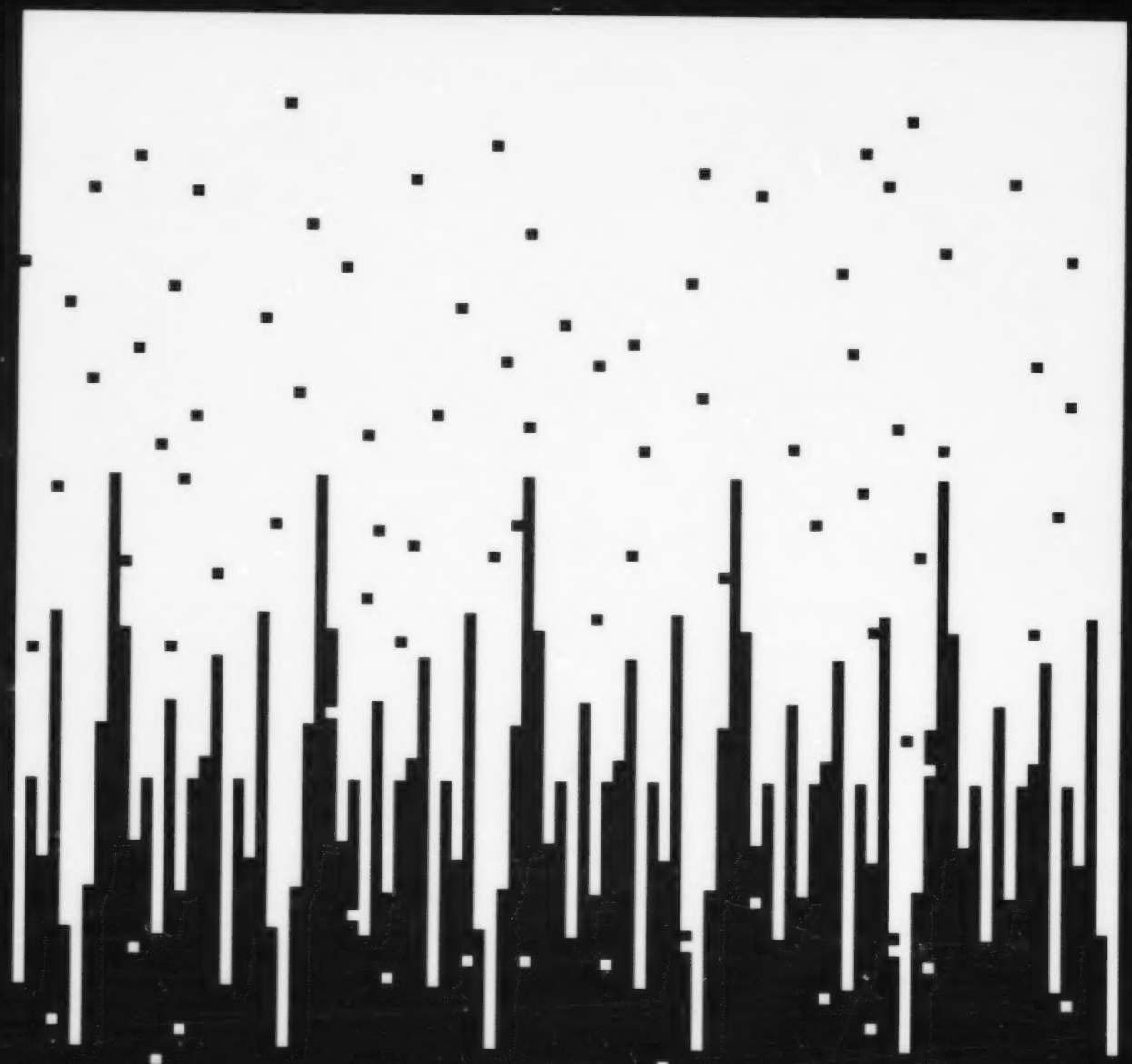

Office of Francophone Affairs

Annual Report

1989~1990

Table of Contents

91-05754/

Letter to the Lieutenant Governor of Ontario 1

Message from the Minister 2

A Word from the Executive Director 3

Office of Francophone Affairs 4

This Year's Highlights 5

Policy and Research Branch 5-6
- Activities
- Public Complaints

Operations and Ministry Services Branch 7-8
- Activities

Communications and Community Relations Branch 9-10
- Activities
- The Community Support Fund

Future Directions 10

Appendix 1: Statement of Expenditures (April 1, 1989 to March 31, 1990) 11

Appendix 2: Organizational Chart 12

Appendix 3: List of grants ($10,000+) 13-14

ISSN 0832-7262
March, 1991

Letter to the Lieutenant Governor of Ontario

Ontario

Minister
Responsible for
Francophone Affairs

Ministre
délégué aux
Affaires francophones

4th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1C2
(416) 965-6424

4e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1C2
(416) 965-6424

To the Honourable Lincoln M. Alexander,
Lieutenant Governor of the Province of Ontario

Dear Sir:

I take pleasure in presenting to you, and to the Legislative Assembly of Ontario, the Annual Report of the Office of Francophone Affairs for the period commencing April 1, 1989 and ending March 31, 1990.

Respectfully,

Gilles Pouliot
Minister Responsible
for Francophone Affairs

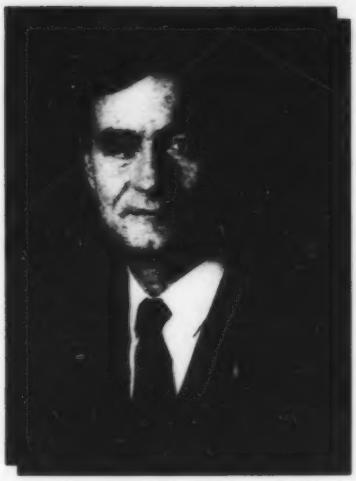

Message from the Minister

As Minister Responsible for Francophone Affairs, I am pleased to present the 1989-90 Annual Report of the Office of Francophone Affairs.

The past year can probably best be summed up as the "countdown year" since it marked the completion of the three-year implementation period of French language services. On November 19, 1989, these services became a reality.

To a large extent this would not have been possible without the ongoing efforts of ministries, their agencies and staff working hard to make sure that they would be able to serve their clientele in French by that date.

The provision of services in French exemplifies the Government of Ontario's tradition of excellence in providing quality customer services to the public. Now that those services are in place, French-speaking Ontarians can look forward to doing business with their provincial government in French.

As with any new program, there is an ongoing need to inform the public about the Act's objectives and its provisions. Over the past year, meetings have been held with a number of groups to explain our French language policy. Information-sharing is a key element in the success of any program or service, and efforts in this regard will be continued.

Over the past three years, the priority has been to implement services in French. Now that this has been achieved, there are other challenges that need to be met. Key among them is the designation of transfer payment agencies. These agencies, which receive funding from ministries, often deliver essential services to the public. It is important to encourage them to request designation by regulation to provide some or all of their services in French. I am pleased to report that in November 1989, a first group of 47 agencies was approved for designation.

Gratifying progress has been made in the delivery of French language services — they appear to be well on their way to becoming an integral part of ministry services to the public.

Before closing, I would like to pay tribute to my predecessor, the Honourable Charles Beer. Under his direction, the goal of completing the process of implementing the French Language Services Act was attained, and substantial strides forward were taken toward making French language services a dynamic reality in Ontario.

Gilles Pouliot
Minister
Responsible for Francophone Affairs

A Word from the Executive Director

The year 1989-90 was an important year for the Office of Francophone Affairs, whose mandate is to oversee the implementation of French language services, because it marked the coming into effect of the **French Language Services Act, 1986**. In the months preceding November 19, 1989, the date the Act took effect, our staff put tremendous effort into ensuring that services would be in place by that date.

In the summer of 1989, Ontario's French language services coordinators were asked to review the status of French language services within their respective ministries. Each ministry was thus able to make the final, necessary adjustments to its plans for these services. Based on the information provided by each ministry, the Office was then able to report to the Minister and to members of Cabinet that the services called for in the Act would be in place on time.

Our next main objective, linked to the coming into effect of the Act, was to inform the main target group of the availability of provincial government services in French as well as in English. A promotional campaign using the "Bonjour!" slogan, was very successful in this respect. The assistance that community groups and the French language media gave us during this campaign was invaluable and greatly appreciated.

The beginning of 1990 was marked by the decision of certain municipalities to declare themselves unilingual while others adopted resolutions supporting bilingualism. This series of events enabled us to provide further information in English and in French about the Act, its implementation and its scope.

In closing, I am pleased to report that, as soon as the Act came into effect, ministries reported an increase in demand for services in French. The Office of Francophone Affairs is proud of its involvement in a process enabling all Ontario citizens to receive provincial government services in English or in French. I would like to thank my colleagues in the various ministries for their continued support and commitment to this very important endeavour.

Rémy M. Beauregard
Executive Director

The Office of Francophone Affairs

The Office of Francophone Affairs is headed by the Minister Responsible for Francophone Affairs. Its Executive Director is Mr. Rémy M. Beauregard.

The primary responsibility of the Office is to oversee the implementation of the **French Language Services Act, 1986**. It advises the Minister, other members of Cabinet, ministries and agencies on francophone issues and assists them in developing appropriate French language policies and programs. The Office also distributes to the community information about Government services available in French and facilitates access to those services. And on November 19, 1989, in accordance with the Act, the Office assumed new functions previously exercised by the Ontario French Language Services Commission.

The Office is composed of three Branches: Policy and Research, Operations and Ministry Services, and Communications and Community Relations. The following summaries highlight the activities of each Branch.

This Year's Highlights

Policy and Research Branch Activities

The Policy and Research Branch of the Office of Francophone Affairs develops policies and programs which reflect the needs and aspirations of Ontario's francophone community. It also investigates and responds to public complaints about the provision of French language services by Government ministries and agencies. By doing so, it sensitizes ministries to the concerns of the francophone community and how they can be addressed. The Branch also maintains a statistical information bank on Ontario's francophones and issues which affect them.

During the past year, the Branch analyzed and made recommendations on more than 100 cabinet submissions, originating from ministries and special offices of the Government of Ontario, to ensure that new policies and programs reflected the needs of the francophone community and conformed with the spirit of the **French Language Services Act, 1986.**

As well, extensive analyses, correspondence, and recommendations were formulated on provincial, municipal and constitutional issues. Advice was prepared for the Minister on a set of complex questions which have far-reaching implications for the delivery of French language services.

A key accomplishment during the past year dealt with the designation process of transfer payment agencies. The Branch helped to initiate the process of creating a province-wide network of French language child care services, the Réseau de services de garde de l'Ontario, with the Ministry of Community and Social Services and the French language community.

The Branch ensured that the concerns of the francophone community were integrated into the development of a corporate Labour Market Strategy. This initiative was part of the broader frameworks set by the Report of the Premier's Council on Technology, Vision 2000 (the Council of Regents' Report on community colleges in the Year 2000), and negotiations by the Ministry of Skills Development on the development of a Canada-Ontario Agreement on Training.

The Branch also participated in several interministerial committees and task forces, chaired by other ministries to develop government policies in the following areas: adult literacy, French language literacy, sexual assault, French language education, employment equity, Educ-Action, Forma-Distance and others.

In the area of education, constitutional issues like minority language rights and francophone management of French language education were central to the many efforts in the policy analysis and formulation process. The watershed Supreme Court decision in the Mahé versus Alberta case was the focus of much work. Special education initiatives and community participation in French language education were also studied.

In the area of post-secondary college education, the Branch worked closely with the Ministry of Colleges and Universities for the establishment of a public hearing process on the development of French language college services in the north and south/ southwestern parts of the province.

The monitoring of culture and communications issues was also a primary concern of the Policy and Research Branch. Documents on cultural trends and on the French language cultural industries in Ontario were analyzed and recommendations for follow-up made. As well, liaison with the Federal Secretary of State was maintained and extensive work was done to ensure that TVO's French language programming was assured continued and appropriate financing.

As guidelines were prepared for enhanced sensitivity and responsiveness to visible minority concerns, the Branch ensured that they encompassed the concerns of multicultural francophones.

On the international level, the Branch prepared a paper on Ontario's relations with "la francophonie". It will be further developed in concert with the Ministry of Intergovernmental Affairs.

This was a year that saw extensive initiatives in the areas of culture, communications, literacy, primary, secondary and post-secondary education, skills training, provincial-municipal relations, social policy, and constitutional issues. A year during which important steps were taken to ensure the responsiveness of the Government of Ontario to its francophone population through its policy formulation process.

Policy and Research Branch (continued)

Public Complaints

The **French Language Services Act, 1986**, stipulates that the Minister Responsible for Francophone Affairs will receive and respond to complaints from the public regarding government services in French.

Between April 1, 1989, and November 18, 1989, the Policy and Research Branch received a total of 56 complaints, most of which related to the availability of French language documents and the quality of French used.

As of November 19, 1989, the date the Act came into force, the responsibility for resolving complaints was transferred to the Office of the Executive Director. A detailed complaints procedure was developed and it applies to all ministries and their agencies.

Between November 19, 1989, and March 31, 1990, complaints totalled 139, indicating a sharp increase. While many complaints during this time period were about the inadequacy, unavailability or poor quality of French language publications and documents, the majority of complaints received centred on poor telephone service in French. The information provided through the complaints process suggests that there is both a demand for French language services and public expectation that these services be of the same quality as those available in English.

The complaints officer plays an integral role in this process by providing ministry and agency French language services coordinators with monthly reports. In addition, the Office of Francophone Affairs compiles and distributes a quarterly report to all deputy ministers.

The importance and value of the complaints process is well recognized by ministries and agencies since it enables them to identify any weaknesses or gaps in the delivery of French language services, and develop and implement appropriate solutions. By receiving input from the public about the range and quality of services in French, ministries will be better equipped to ensure that they provide quality service to their French-speaking clients.

Operations and Ministry Services Branch

The primary function of the Ministry Services Branch is to provide advice and assistance to ministries and agencies in the development, implementation and management of French language services. A great deal of work involves consulting with ministry coordinators and managers, evaluating implementation plans and identifying areas requiring particular attention. The Branch also liaises with central agencies such as the Management Board of Cabinet, the Human Resources Secretariat, and the Ministry of Treasury and Economics concerning the resources required by ministries to implement and manage French language services.

With the dissolution of the Ontario French Language Services Commission in November 1989, the Branch assumed the functions of the Commission pertaining to the review of the availability and quality of French language services and the making of recommendations on the improvement of these services, the designation of public service agencies, and the exemption of services.

This Branch is also responsible for the administration and financial areas of the Office, including expenditure planning, estimates submissions, in-year submissions to Management Board, financial information related to budgets and expenditures as well as human resources, systems activities and reporting requirements. The Branch assisted in the winding down of the activities of the Ontario French Language Services Commission and carried out the re-organization of the Office to meet its expanded mandate.

Operations and Ministry Services Branch (continued)

Activities

The focus of the third year of implementation was on the improvement and consolidation of ministry plans for the delivery of French language services.

Both corporate issues and those concerning several ministries continued to occupy an important place in Branch activities. Issues such as funding, service delivery, human resources planning and recruitment continued to head the list. The Branch was actively involved in the coordination and activities of the Interministerial Committee on the Shortage of French-speaking Professionals.

Ministries were required to submit compliance plans for certain large or complex services where the work already begun would not be completed by November 1989. A total of 29 compliance plans were prepared by eight ministries and one major agency. The Branch analyzed the plans and recommended their approval to the Ontario French Language Services Commission.

The Branch worked closely with Management Board of Cabinet on the financing of French language services. An additional amount of $27.7 million was awarded to ministries to assist them in their efforts to meet the requirements of the Act.

The Act permits ministries with several offices delivering the same services in a designated area to request the designation of one or more of these offices to provide service in French. The ministries of Community and Social Services, Correctional Services, Revenue, Skills Development, Transportation, and the Liquor Control Board of Ontario requested the designation of specific offices in some designated areas.

The Branch also coordinated public response to two requests for exemption of services: approximately 67 km of highway signage in the Metro Toronto, Mississauga and Hamilton areas, and government publications that are of a scientific, technical, reference, research or scholarly nature. The exemptions have been granted for a three-year period, during which the monitoring of publications and a study of highway signage will be undertaken.

Three ministries submitted requests for the designation of transfer payment agencies: Community and Social Services, Correctional Services, and Health. In November 1989, a total of 47 agencies were designated by regulations. Work in this important area is continuing, as designation is an important component of the implementation of the Act.

To assist ministries in the monitoring of French language services, an Audit Review Guide was developed for the internal audit services of the various ministries. The Guide, which follows the format of other audit guides prepared for Management Board of Cabinet, proposes a structure and format for the review of these services.

The Branch continued to coordinate the participation of ministries under the Canada-Ontario Agreement on the Promotion of Official Languages. In 1989-1990, the Secretary of State contributed $1.2 million to projects submitted by Ontario ministries. Participating ministries included Agriculture and Food, Community and Social Services, Culture and Communications, Industry, Trade and Technology, Municipal Affairs, the Ontario Women's Directorate, and Skills Development. Projects funded included a needs study of francophone employers, wife assault public education activities, a collection of data on francophone small businesses and the improvement of French language services in cultural agencies such as Science North, the Royal Ontario Museum, the McMichael Canadian Collection and the Ontario Science Centre.

Communications and Community Relations Branch

The Communications and Community Relations Branch develops and coordinates the Government's French language communications policy. It advises ministries on communications issues and strategies, and provides internal and external communications services for the Minister and the Office. It also organizes information sessions for bilingual communications officers from various ministries.

The mandate of the Community Relations Section is to develop and maintain close contacts with francophone community organizations. It also administers the Community Support Fund, which provides financial assistance to groups and associations for projects which contribute to the development and improvement of community services and activities for Ontario's francophone population.

Activities

During the past year, the Branch undertook several initiatives to promote and explain the Act to Ontario public servants and English- and French-speaking Ontarians.

In May 1989, the Branch, together with the Human Resources Secretariat, developed an orientation kit on French language services to help all ministries inform their staff about the Act and its provisions. The kits include two videos, one on the proactive delivery of French language services, and the other on Ontario's French-speaking community, a variety of information material on the Act, and a brochure by the Secretariat addressing employment-related issues such as access to language training and job security.

Three "train-the-trainer" sessions were held for those OPS staff whose work most closely involves the delivery of French language services: ministry French language services coordinators, bilingual communications officers, and human resources officers. During the past year, close to 10,000 kits have been distributed to civil servants in information sessions on the **French Language Services Act, 1986.**

The Office also coordinated the participation of thirteen ministries at the Festival Franco-Ontarien in Ottawa. This major annual event, which celebrates francophone heritage and culture, provided ministries with an ideal opportunity to meet with the community and inform them about their French language services.

The Branch continued to publish monthly articles on French language services in **topical**, and marked the coming into effect of the Act with a special four-page supplement on the Act in the November issue.

It also publishes a bulletin, **Coup d'oeil**, which has a monthly circulation of 10,000. This bulletin is distributed to all francophone organizations and to any party interested in obtaining information in French on government programs and activities.

The Branch also initiated activities aimed at the francophone community. It began preliminary work with ministries and TVO's la chaîne française on the production of a series of 13 half-hour programs to inform francophones on how and where they can receive services in French. This series will be aired in the fall of 1990.

In October 1989, the Branch undertook a campaign in the French language media to promote the coming into effect of the Act's provisions. Advertisements featuring community spokespersons appeared in French language newspapers and on community radio stations and television networks which reach Ontario's francophone communities.

The highlight of the campaign was the telecast of the "Grand Gala" on November 19, 1989 celebrating the coming into effect of the Act. The event, organized by the Fondation franco-ontarienne, was broadcast on TVO's la chaîne française and TV5.

In January 1990, the Branch measured the success of the campaign by conducting a poll in Ottawa, Toronto and Sudbury. Close to 70 per cent of those polled had received information on the Act and the new services during the three-month promotional campaign.

In February, due to increased concerns of municipalities about the Act, the Branch worked with the Ministry of Municipal Affairs with the result that a letter from the Minister of Municipal Affairs and the President of the Association of Municipalities of Ontario was sent to all municipal councils explaining the provisions of the Act.

The Branch also continued to inform both the English- and French-speaking public about the Act and its provisions by meeting with various community groups and doing presentations, as well as distributing information material on the Act to ministers, their staff and other members.

Communications and Community Relations Branch (continued)

The Community Support Fund

The Office of Francophone Affairs' Community Support Fund provides funding to non-profit organizations for projects which contribute to the development and improvement of francophone community services and activities. Each funding request is assessed by an interministerial committee according to existing priorities, the impact of the project and available budget. Some of the types of projects include communication, research and planning, training and start-up which promote community development.

Over the past year, particular attention was given to community-driven projects which increased awareness in the francophone community of the availability of provincial government services in French. These projects provided an ideal opportunity for community organizations to build bridges with other associations, the provincial government, and community members. They also enabled many anglophone organizations to become better informed about the Act and its provisions. All in all, the projects successfully demonstrated the vitality and diversity of Ontario's French-speaking communities.

For a list of grants exceeding $10,000, please see Appendix 3.

Future Directions

The provision of French language services is a building process and while much was achieved over the past year, a lot still remains to be done. In this regard, the Office will continue to work closely with ministries to ensure that quality French language services are being provided to French-speaking Ontarians.

A key activity in 1990-91, will be the ongoing designation of transfer payment agencies, many of which often provide essential services. Encouraging these agencies to provide their services in French will ensure that French-speaking Ontarians will be able to receive a wide range of provincial government services in their own language.

Now that the Act is in effect, dealing with public complaints about the provision of French language services will be an increasingly important area of activity. By targetting on problem areas, ministries will be able to effectively monitor the delivery of their French language services.

As part of its mandate, the Office will assist the Minister to develop corporate priorities in the area of francophone affairs. Specifically, it will look at the provision of French language health and social services, and the creation of a French language education system, to ensure that government-wide provision of French language services reflects established corporate priorities.

The Office will also provide ongoing support to ministries in the management of their French language services. It will advise and assist them in matters such as promoting new francophone community development initiatives, reviewing the role of ministry French language services coordinators, administering of federal-provincial agreements, and assisting with other legal matters affecting Ontario's francophones.

The year 1990-91 will be a challenging period for it will enable the Office to build on the existing framework of French language services and fine-tune this important government-wide initiative.

Appendix 1
Statement of Expenditures

Statement of Expenditures for the Fiscal year ending March 31, 1990.

Staffing	
Salaries	$ 1,158,699
Benefits	$ 218,181
Total	$ 1,376,880
Transportation and Communications	
Total	$ 95,326
Services	
Total	$ 731,407
Supplies and Equipment	
Total	$ 154,911
Grants (Support Fund)	
Total	$ 964,610
Recoveries	
Total	$ (2,700)
Total Expenditures	
	$ 3,320,434

Appendix 2
Organizational Chart

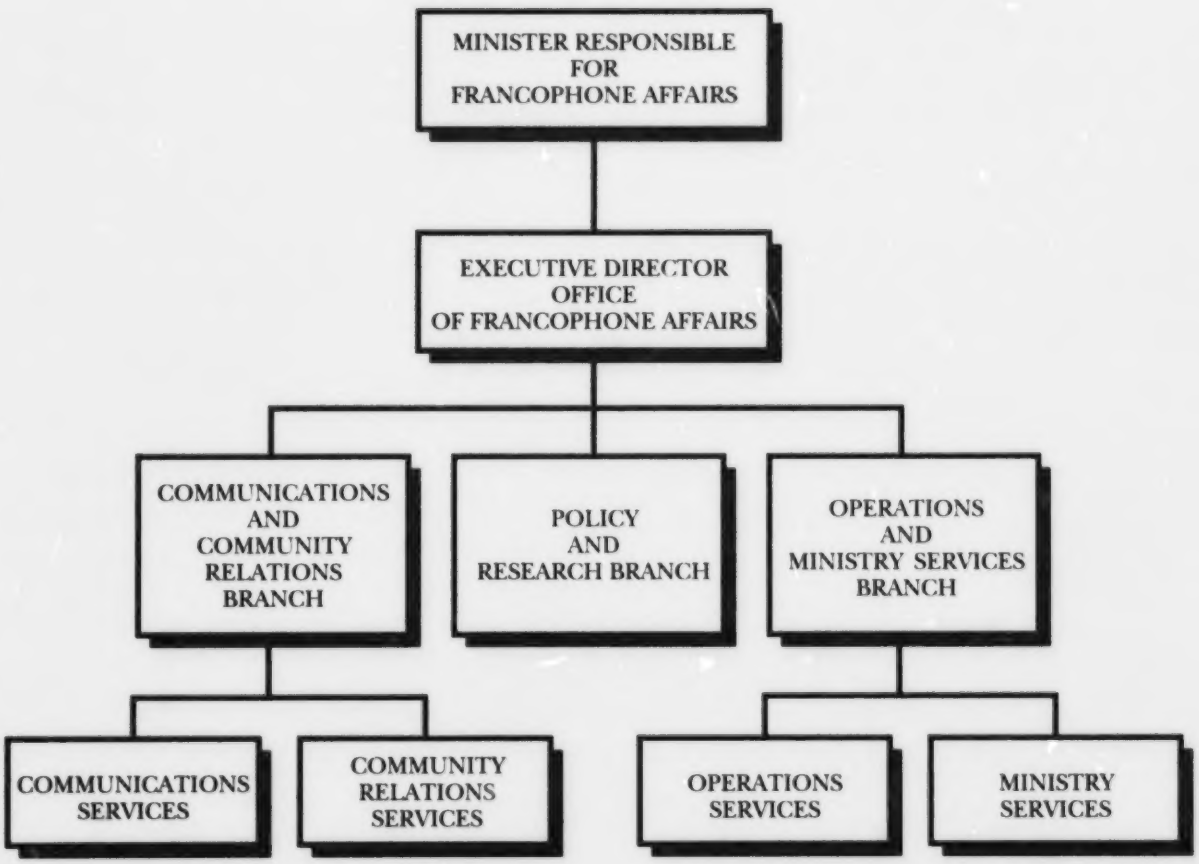

Appendix 3
List of Grants

Community projects receiving grants over $10,000 in 1989-1990.

For a complete list of grants, please contact the Office of Francophone Affairs.

1.	ACFO/Rive-Nord	$15,000	Francophone child care centre
2.	Association canadienne de justice pénale	$30,000	Provincial conference on French language correctional services
3.	Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO)	$40,000	Coordination/development of community health and social services centres; development of financial strategy and public relations.
4.	Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)	$110,000	Activities Various projects
5.	Association des intervenants francophones en santé, services sociaux et communautaires de l'Ontario	$10,000	Start-up funding
6.	Association provinciale des cadres francophones des collèges communautaires de l'Ontario	$10,000	Start-up funding
7.	Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario	$10,000	Phase III - Bilingualization project
8.	Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens	$32,000	Promotion of FLS Act among teachers
9.	Canadian Parents for French	$15,000	Rendez-vous Canada projects
10.	Centre culturel Artem	$10,900	Cultural activities for French immersion/language students
11.	Centre des jeunes de Sudbury Inc.	$30,000	Community relations campaign
12.	Centre francophone de Sault Ste. Marie	$16,400	Feasibility study for educational and community centre
13.	Centre franco-ontarien de folklore	$10,000	Preparation of presentation guide
14.	Cercle Le Rouet	$12,000	Community newspaper in Wawa
15.	Collectif pour collèges francophones	$15,000	Hiring of facilitator (North) and facilitator-trainer (South)
16.	Éditions l'Interligne	$15,000	Special November edition on French Language Services Act

List of Grants
(continued)

17. Festival franco-ontarien	$25,000	Advertising and promotion of Festival
18. Fédération des aînés francophones de l'Ontario	$27,132	Orientation convention; Production of in-house newsletter (Info-Aînés) and technical fact sheets
19. Fédération des femmes canadiennes-françaises de Sudbury	$11,000	Training sessions in financial management
20. Fédération des clubs sociaux franco-ontariens	$40,500	Coordination of sports events and human resources development project
21. Fondation franco-ontarienne	$50,000	Franco-Ontarian gala
22. Fondation Jean-François Aubé	$15,000	Start-up funding
23. Pro-Arts Inc.	$25,800	Franco-Ontarian art exhibition
24. Radio de l'Épinette Noire Inc.	$10,000	Phase III - Start-up funding
25. Radio-Huronie FM Communautaire Inc.	$15,000	Last year of start-up project
26. Théâtre-Action	$38,650	14th annual provincial festival of Franco-Ontarian theatre; newsletter and promotion through community theatre.
27. Théâtre du Nouvel-Ontario Inc.	$25,000	Start-up of funding campaign to obtain permanent accommodation for theatre
28. Théâtre du Trillium	$12,000	Publicity projects
29. Théâtre français de Toronto	$35,000	Hiring of coordinator for reorganization project
30. Union des cultivateurs franco-ontariens	$23,100	Promotion and development of AGRICOM

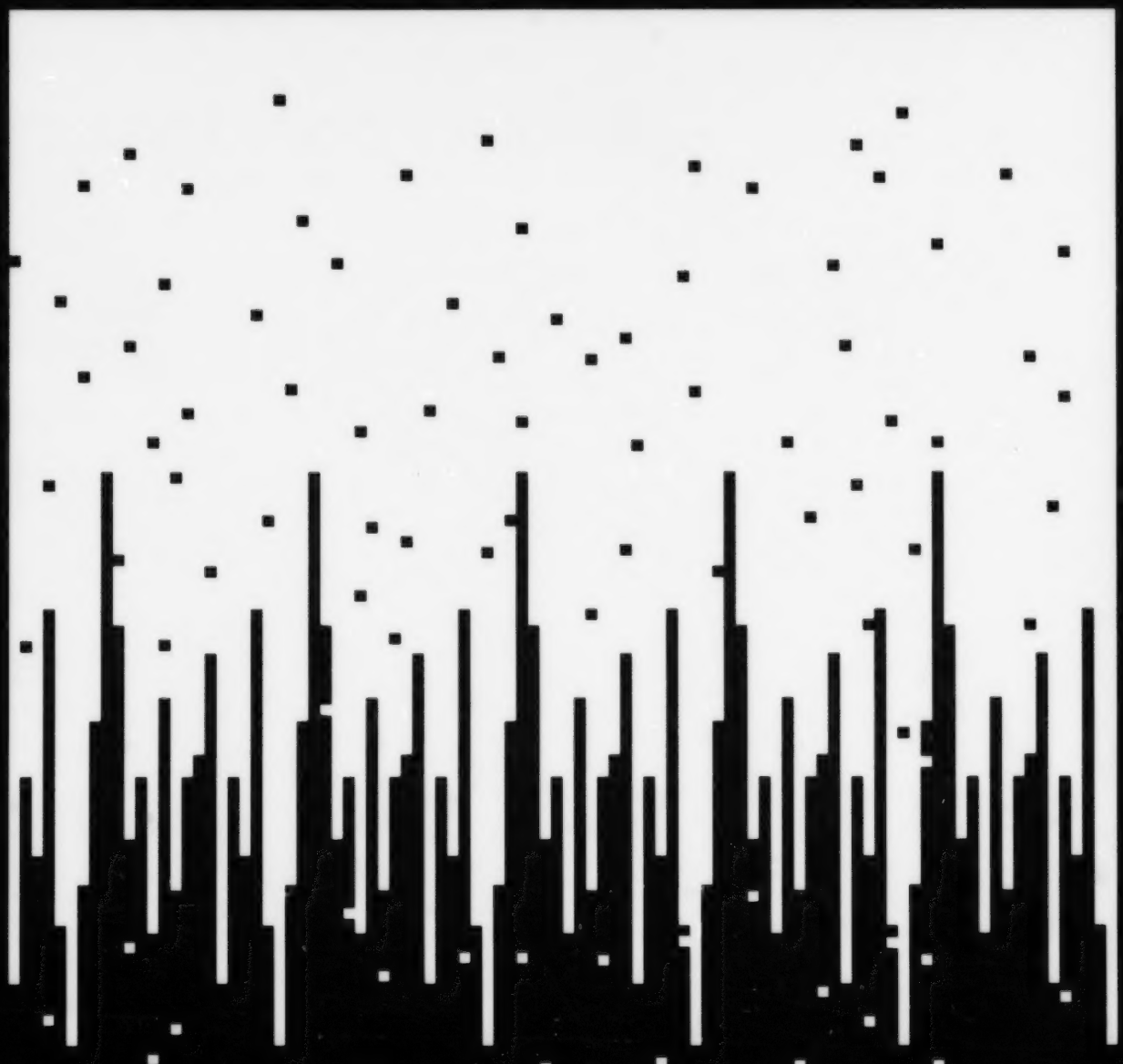

Office des affaires francophones

Rapport Annuel

1989~1990

Table des matières

Lettre adressée au lieutenant-gouverneur de l'Ontario 1

Message du ministre 2

Message du directeur général 3

Office des affaires francophones 4

Points saillants de l'exercice 5

Direction des politiques et de la recherche ..... 5 - 6
- Activités
- Plaintes du public

Direction des opérations et des services aux ministères ..... 7 - 8
- Activités

Direction des communications et des relations communautaires ..... 9 - 10
- Activités
- Fonds de soutien à la communauté

Orientations futures 10

Annexe A 11
- État des dépenses
- (1er avril 1989 au 31 mars 1990)

Annexe B 12
- Organigramme

Annexe C ..... 13 - 14
- Liste des subventions (10 000 $ et plus)

ISSN 0832-7262
Mars 1991

Lettre au lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Ontario

Minister
Responsible for
Francophone Affairs

Ministre
délégué aux
Affaires francophones

4th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1C2
(416) 965-6424

4e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1C2
(416) 965-6424

À l'attention de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario, l'honorable Lincoln M. Alexander,

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter, ainsi qu'à l'Assemblée législative de l'Ontario, le rapport annuel de l'Office des affaires francophones pour l'exercice clos le 31 mars 1990.

Recevez, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre délégué
aux Affaires francophones,

Gilles Pouliot

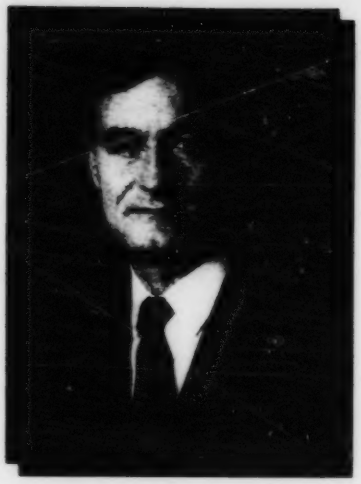

Message du ministre

En tant que ministre délégué aux Affaires francophones, je suis heureux de présenter le rapport annuel 1989-1990 de l'Office des affaires francophones.

Le dernier exercice pourrait sans doute être décrit comme celui du «compte à rebours». En effet, c'est le 19 novembre 1989 que les services en français sont devenus réalité, soit trois années après le début de leur mise en oeuvre.

Il aurait été difficile d'y arriver sans un effort constant des ministères, leurs organismes et leur personnel. Grâce à eux, les services en français ont pu être en place à la date prévue.

La prestation des services en français illustre bien la tradition d'excellence du gouvernement de l'Ontario quand il s'agit d'offrir des services de qualité au public. Maintenant que ces services sont en place, la population de l'Ontario peut faire affaire avec le gouvernement provincial en français ou en anglais.

Il est nécessaire d'informer régulièrement le public des objectifs et des dispositions de tout nouveau programme, règle à laquelle n'échappe pas la **Loi de 1986 sur les services en français**. Au cours de la dernière année, l'Office a organisé des rencontres avec un certain nombre de groupes pour leur expliquer la politique du gouvernement en matière de services en français. Comme la diffusion de l'information compte pour beaucoup dans la réussite de tout programme ou service, nous allons poursuivre nos efforts en ce sens.

Au cours des trois dernières années, la priorité de l'Office a été de voir à la mise en oeuvre des services en français. Maintenant que cet objectif est atteint, nous devons relever d'autres défis. Le premier d'entre eux est la désignation des organismes bénéficiaires de paiements de transfert. Ces derniers sont subventionnés par les ministères et offrent souvent au public des services essentiels. Il est important de les inciter à demander leur désignation par voie de règlement, pour qu'ils puissent offrir une partie ou la totalité de leurs services en français. Je suis heureux de signaler qu'en novembre 1989, l'Office a approuvé la désignation des 47 premiers organismes pourvoyeurs de services en français.

La prestation des services en français a progressé de façon encourageante. Ces derniers semblent bien partis pour devenir une partie intégrante des services offerts au public par les ministères.

Enfin, j'aimerais rendre hommage à mon prédécesseur, l'honorable Charles Beer. Sous sa direction, l'Office a mené à bon port la mise en oeuvre de la **Loi de 1986 sur les services en français.** Des pas de géant ont été faits en vue de faire de ces services une réalité bien vivante en Ontario.

Le ministre délégué aux Affaires francophones,

Gilles Pouliot

Message du directeur général

L'exercice financier 1989-1990 a été une étape importante pour l'Office des affaires francophones, car il a été marqué par l'entrée en vigueur de la **Loi de 1986 sur les services en français**. Au cours des mois qui ont précédé le 19 novembre 1989, date d'entrée en vigueur de la Loi, notre personnel a déployé un effort extraordinaire pour que les services soient en place le moment venu.

Durant l'été de 1989, l'Office a demandé aux coordonnateurs des services en français d'examiner la situation des services en français offerts chez eux. Ainsi, chaque ministère a pu apporter les dernières modifications nécessaires à son plan de mise en oeuvre. En se fondant sur les renseignements fournis par chaque ministère, l'Office a pu informer le ministre délégué aux Affaires francophones et les membres du Conseil des ministres que les services prescrits par la Loi allaient être en place à la date prévue.

En raison de l'entrée en vigueur imminente de la Loi, l'Office des affaires francophones avait comme objectif d'informer le public de la disponibilité des services offerts par le gouvernement provincial en français et en anglais. Objectif que la campagne publicitaire "Bonjour!" nous a permis d'atteindre avec beaucoup de succès. La collaboration des groupes communautaires et des médias de langue française durant cette campagne a été inestimable et grandement appréciée.

Le début de 1990 a été marqué par la décision de certaines municipalités de se déclarer unilingues et par la décision d'autres municipalités d'appuyer le bilinguisme. Ces événements nous ont permis de fournir, en français et en anglais, plus de détails sur la Loi, sa mise en oeuvre et sa portée.

En terminant, je suis heureux de mentionner que dès l'entrée en vigueur de la Loi, les ministères ont vu augmenter le nombre de demandes de services en français. L'Office des affaires francophones est fier d'avoir participé à ce projet qui permet à toute la population de l'Ontario de recevoir de la province, des services gouvernementaux en français et en anglais. Je tiens à remercier mes collègues des différents ministères de leur soutien et de leur engagement tout au long de ce projet d'importance majeure.

Le directeur général,

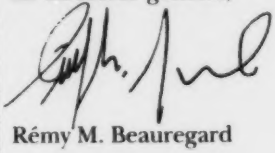

Rémy M. Beauregard

Office des affaires francophones

L'Office des affaires francophones est dirigé par le ministre délégué aux Affaires francophones. M. Rémy M. Beauregard en est le directeur général.

La fonction première de l'Office est de superviser la mise en oeuvre de la **Loi de 1986 sur les services en français.** Il conseille le ministre, les autres membres du Conseil des ministres, les ministères et les organismes sur les affaires francophones et collabore à l'élaboration de politiques et programmes appropriés en la matière. L'Office informe également la collectivité des services gouvernementaux offerts en français et lui en facilite l'accès. Le 19 novembre 1989, conformément à la Loi, l'Office a pris en charge les fonctions exercées auparavant par la Commission des services en français de l'Ontario.

L'Office est composé de trois directions : la Direction des politiques et de la recherche, la Direction des opérations et des services aux ministères et la Direction des communications et des relations communautaires. Vous trouverez, dans les pages suivantes, un aperçu des activités de chacune d'elles.

Points saillants de l'exercice

Direction des politiques et de la recherche

Activités

La Direction des politiques et de la recherche de l'Office des affaires francophones conçoit des politiques et des programmes qui répondent aux besoins et aux aspirations de la communauté francophone de l'Ontario. Elle étudie et donne suite aux plaintes du public à l'égard des services en français offerts par les ministères et les organismes gouvernementaux. La Direction sensibilise ainsi les ministères aux préoccupations de la communauté francophone et les éclaire sur la façon d'y répondre. La Direction garde également à jour une base de données statistiques sur les francophones de l'Ontario et sur les questions qui les touchent.

Au cours du dernier exercice, la Direction a fourni des analyses et formulé des recommandations sur plus de 100 soumissions présentées au Conseil des ministres par différents ministères et bureaux spéciaux du gouvernement de l'Ontario. Elle est intervenue ainsi afin de s'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques répondaient aux besoins de la communauté francophone et respectaient l'esprit de la **Loi de 1986 sur les services en français**.

En outre, la Direction a fait des analyses détaillées, échangé une importante correspondance et formulé de nombreuses recommandations sur des questions provinciales-municipales et constitutionnelles. Elle a conseillé le ministre sur des questions complexes d'une portée considérable pour la prestation des services en français.

L'une des réalisations majeures de la Direction au cours du dernier exercice fut la désignation des organismes bénéficiaires de paiements de transfert. La Direction a également participé, avec le ministère des Services sociaux et communautaires et la communauté francophone, à la mise sur pied d'un réseau provincial de services de garde francophones : le Réseau de services de garde de l'Ontario.

La Direction a veillé à ce que l'on tienne compte des préoccupations de la communauté francophone dans l'élaboration d'une stratégie gouvernementale relative à la main-d'oeuvre. Cette initiative s'inscrivait dans l'orientation plus large abordée dans le rapport du Conseil du premier ministre sur la technologie, intitulé Vision 2000 (le rapport du Conseil ontarien des affaires collégiales sur les collèges communautaires en l'an 2000), et lors de négociations entreprises par le ministère de la Formation professionnelle en vue d'établir une entente Canada-Ontario sur la formation.

La Direction a également siégé à plusieurs comités interministériels et groupes de travail présidés par d'autres ministères chargés d'élaborer des politiques gouvernementales dans les champs d'activité suivants : l'alphabétisation des adultes, l'apprentissage du français, l'agression sexuelle, l'enseignement en langue française, l'équité en matière d'emploi, Éduc-Action, Forma-Distance...

Dans le domaine de l'éducation, les questions d'ordre constitutionnel comme les droits de la minorité linguistique et la gestion de l'enseignement en français par les francophones ont été les pôles d'analyse et de formulation des politiques. La Direction s'est longuement penchée sur le jugement historique rendu par la Cour suprême dans l'affaire Mahé contre la province de l'Alberta. Elle s'est également penchée sur des initiatives spéciales en matière d'éducation et sur la participation de la communauté à l'enseignement en français.

En ce qui a trait à l'éducation postsecondaire, la Direction a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Collèges et Universités à la tenue d'audiences publiques sur la mise en oeuvre de services collégiaux en français dans le Nord, le Sud et le Sud-Ouest de la province.

La Direction des politiques et de la recherche s'est aussi grandement intéressée aux dossiers de la culture et des communications. Elle a analysé et recommandé des suites à donner aux documents portant sur les tendances culturelles et sur les industries culturelles de langue française en Ontario. En outre, la Direction a entretenu des relations avec le Secrétariat d'État et a fait des efforts considérables pour s'assurer que la production française de TVO reçoive un financement continu et approprié.

La Direction a veillé à ce que l'on tienne compte des préoccupations de la communauté francophone multiculturelle dans l'élaboration des directives visant à sensibiliser davantage la population aux préoccupations des minorités visibles.

Sur le plan international, la Direction a préparé un document traitant des relations de l'Ontario avec la francophonie. Cette question sera approfondie en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales.

L'année a donc été riche en initiatives dans les domaines de la culture, des communications, de l'alphabétisation, de l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, de la formation professionnelle, des relations provinciales-municipales, des politiques sociales et des questions constitutionnelles. Ce fut une année durant laquelle le gouvernement de l'Ontario a formulé d'importantes politiques visant à répondre aux besoins de la population francophone.

Direction des politiques et de la recherche (suite)

Plaintes du public

La Loi **de 1986 sur les services en français** énonce que le ministre délégué aux Affaires francophones recevra les plaintes déposées par le public au sujet des services gouvernementaux en français et qu'il y répondra. La Direction des politiques et de la recherche a reçu 56 plaintes entre le 1er avril et le 18 novembre 1989. Ces plaintes portaient surtout sur la disponibilité de documents en français et sur la qualité de la langue.

Depuis le 19 novembre 1989, date à laquelle la Loi est entrée en vigueur, c'est au Bureau du directeur général qu'il incombe de régler les plaintes. Ce bureau a donc établi une procédure détaillée que doivent suivre tous les ministères et leurs organismes en cas de plainte.

Entre le 19 novembre 1989 et le 31 mars 1990, la Direction a reçu 139 plaintes, ce qui représente une augmentation considérable. Même si bon nombre des plaintes déposées au cours de cette période portaient sur l'insuffisance, l'indisponibilité ou la mauvaise qualité des publications et documents en français, la plupart d'entre elles portaient sur la piètre qualité des services téléphoniques en français. Les renseignements obtenus grâce à la procédure relative aux plaintes semblent indiquer qu'il existe bel et bien une demande de services en français et que le public s'attend à ce qu'ils soient de même qualité que ceux offerts en anglais.

L'agent des plaintes joue un rôle de premier plan dans cette procédure en fournissant un rapport mensuel aux coordonnateurs et coordonnatrices des services en français des ministères et organismes. De plus, l'Office des affaires francophones prépare et distribue un rapport trimestriel sur les plaintes à tous les sous-ministres.

Les ministères et les organismes reconnaissent l'importance et la valeur de cette marche à suivre, puisqu'elle leur permet de repérer les faiblesses et les lacunes de leurs services en français et d'y apporter les correctifs appropriés. En sachant ce que la population pense de la qualité et de l'ampleur des services en français, les ministères seront mieux préparés à offrir des services de qualité à leur clientèle francophone.

Direction des opérations et des services aux ministères

La Direction des opérations et des services aux ministères a comme fonction principale d'aider et de conseiller les ministères et les organismes dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la gestion des services en français. Une grande partie de son travail consiste à consulter les coordonnateurs, les coordonnatrices et les chefs de service des ministères, à évaluer les plans de mise en oeuvre et à déterminer les champs d'activités qui demandent une attention particulière. La Direction s'occupe également d'obtenir des organismes centraux comme le Conseil de gestion du gouvernement, le Secrétariat des ressources humaines et le ministère du Trésor et de l'Économie, les ressources dont ont besoin les ministères pour mettre en oeuvre et gérer les services en français.

Après la dissolution de la Commission des services en français de l'Ontario, en novembre 1989, la Direction a pris le relais. Elle a continué de s'occuper de la disponibilité et de la qualité des services en français, de la formulation de recommandations sur la façon d'améliorer ces services, de la désignation des organismes de services publics et des exemptions.

La Direction s'occupe également des aspects administratifs et financiers de l'Office, ce qui comprend la planification des dépenses, la présentation des prévisions budgétaires et des demandes additionnelles en cours d'exercice au Conseil de gestion, l'élaboration de renseignements de nature financière se rattachant aux budgets et aux dépenses, les activités touchant les systèmes et les ressources humaines, de même que la production de rapports prescrits. La Direction a participé à la cessation des activités de la Commission des services en français de l'Ontario et a mené à bien la restructuration de l'Office afin qu'il soit en mesure d'exécuter son mandat élargi.

Direction des opérations et des services aux ministères (suite)

Activités

Au cours de cette troisième année consacrée à la mise en oeuvre des services en français, on a surtout mis l'accent sur l'amélioration et la consolidation des plans élaborés par les ministères en vue d'offrir lesdits services.

La Direction a de nouveau concentré une bonne partie de ses activités sur des questions d'ordre gouvernemental et sur de nombreux dossiers ministériels, en tête desquels venaient le financement et la prestation des services, de même que le recrutement et la planification des ressources humaines. La Direction a participé activement à la coordination et aux activités du Comité interministériel sur la pénurie de professionnels de langue française.

Les ministères ont dû présenter des plans de conformité pour certains services importants ou complexes dont la mise en oeuvre, déjà entamée, n'aurait pu être terminée pour novembre 1989. Au total, 29 plans de conformité ont été présentés par huit ministères et un organisme important. La Direction a analysé ces plans et a recommandé à la Commission des services en français de l'Ontario de les approuver.

La Direction a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de gestion du gouvernement au financement des services en français. 27,7 millions de dollars supplémentaires ont été alloués aux ministères afin de les aider à respecter les exigences de la Loi.

La Loi autorise les ministères, dont plusieurs bureaux offrent les mêmes services dans une région désignée, à demander que l'un ou plusieurs d'entre eux soient désignés prestateurs de services en français. Les ministères des Services sociaux et communautaires, des Services correctionnels, du Revenu, de la Formation professionnelle et des Transports, ainsi que la Régie des alcools de l'Ontario, ont demandé que l'on désigne certains bureaux dans quelques régions désignées.

La Direction s'est également occupée de recevoir les commentaires sur deux demandes d'exemption : l'une sur la signalisation des autoroutes sur une distance d'environ 67 kilomètres dans les régions de la communauté urbaine de Toronto, de Mississauga et de Hamilton; et l'autre sur les ouvrages scientifiques, techniques, de référence, de recherche, ou savants publiés par le gouvernement. Les exemptions ont été accordées pour une période de trois ans, ce qui permettra d'étudier l'évolution de la situation.

Trois ministères ont demandé la désignation d'organismes bénéficiaires de paiements de transfert, soit le ministère des Services sociaux et communautaires, celui des Services correctionnels et celui de la Santé. En novembre 1989, 47 organismes ont été désignés par voie de règlement. Les efforts en ce sens se poursuivent, car le processus de désignation est un élément important de l'application de la Loi.

Afin d'aider les ministères à contrôler la prestation de leurs services en français, la Direction a produit un guide sur l'examen des vérifications à l'intention des services de vérification interne des ministères. Ce guide, semblable à d'autres guides de vérification préparés pour le Conseil de gestion du gouvernement, propose une procédure pour évaluer ces services.

La Direction a continué de coordonner la participation des différents ministères à l'Entente-cadre Canada-Ontario sur les langues officielles. En 1989-1990, le Secrétariat d'État a versé 1,2 millions de dollars à des ministères du gouvernement de l'Ontario. Les projets présentés par les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Services sociaux et communautaires, de la Culture et des Communications, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, des Affaires municipales et de la Formation professionnelle, de même que par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, ont été financés dans le cadre de ce programme. Parmi les projets retenus, mentionnons une étude des besoins des employeurs francophones, des activités de sensibilisation à la violence conjugale, une collecte de données sur les petites entreprises francophones et l'amélioration des services en français au sein d'organismes culturels tels que Science Nord, le Musée royal de l'Ontario, la Collection McMichael d'art canadien et le Centre des sciences de l'Ontario.

Directions des communications et des relations communautaires

La Direction des communications et des relations communautaires élabore et coordonne la politique du gouvernement en matière de communications en français. Elle conseille les ministères sur les questions et les stratégies de communication et fournit des services de communication, internes et externes, au ministre délégué aux Affaires francophones et à l'Office. Elle organise également des séances d'information pour les personnes bilingues responsables des communications dans les ministères.

La Section des relations communautaires a pour mandat d'établir et d'entretenir des liens étroits avec les organismes communautaires francophones. Elle s'occupe également de l'administration du Fonds de soutien à la communauté, qui aide des groupes et des associations à financer la mise sur pied et l'amélioration d'activités et de services communautaires destinés à la population francophone de l'Ontario.

Activités

Au cours du dernier exercice, la Direction a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir la **Loi sur les services en français** auprès des fonctionnaires et de la population francophone et anglophone, et à leur en expliquer la teneur.

En mai 1989, la Direction, en collaboration avec le Secrétariat des ressources humaines, a préparé une trousse d'orientation sur les services en français pour aider les ministères à renseigner leur personnel sur la Loi et ses dispositions. Cette trousse comprend deux bandes vidéo - l'une sur la prestation proactive des services en français et l'autre sur la communauté francophone de l'Ontario - plusieurs documents d'information sur la Loi et une brochure du Secrétariat sur des questions relatives à l'emploi, comme l'accès à des cours de langue et la sécurité d'emploi.

La Direction a donné trois séances de formation aux fonctionnaires les plus étroitement associés au dossier des services en français : les coordonnateurs et coordonnatrices des services en français des ministères, les personnes bilingues responsables des communications et des ressources humaines. Au cours du dernier exercice, près de 10 000 trousses ont été distribuées aux fonctionnaires ontariens lors de séances d'information sur la **Loi de 1986 sur les services en français.**

L'Office a également coordonné la participation de treize ministères au Festival franco-ontarien, à Ottawa. Cette importante célébration annuelle de la culture et du patrimoine francophone est une occasion idéale pour les ministères de rencontrer la communauté francophone et de l'informer des services en français qui lui sont offerts.

La Direction a continué de publier mensuellement dans le **Topical** des articles sur les services en français et a souligné l'entrée en vigueur de la Loi en y faisant paraître, en novembre 1989, un supplément de quatre pages.

Elle publie également **Coup d'oeil** , un bulletin tiré à 11 000 exemplaires tous les mois et distribué à tous les organismes francophones et à toute personne ou à tout groupe voulant obtenir des renseignements en français sur les programmes et les activités du gouvernement.

La Direction a également entrepris des activités destinées à la communauté francophone. Elle a commencé à travailler avec certains ministères et la chaîne française de TVO à la production d'une série de treize émissions d'une demi-heure ayant pour but d'informer les francophones sur la façon de se prévaloir des services français et les endroits où les obtenir. Cette série passera à l'antenne de TVO à l'automne 1990.

En octobre 1989, la Direction a lancé dans les médias de langue française une campagne visant à promouvoir l'entrée en vigueur de la Loi. Des annonces, mettant en vedette des porte-parole de la communauté, sont parues dans les journaux que reçoit la communauté francophone et ont été diffusées sur les ondes des stations de radio communautaires et des réseaux de télévision de langue française qu'elle capte.

Le point saillant de la campagne a été la télédiffusion, le 19 novembre 1989, du «Grand Gala», soirée visant à célébrer l'entrée en vigueur de la Loi. Cette soirée, organisée par la Fondation franco-ontarienne, a été télédiffusée par la chaîne française de TVO et le réseau TV5.

En janvier 1990, la Direction a évalué le succès de la campagne en effectuant des sondages à Ottawa, à Toronto et à Sudbury. Près de 70 % des répondants avaient reçu de l'information sur la Loi et les nouveaux services au cours des trois mois qu'avait duré la campagne.

En février dernier, devant l'inquiétude grandissante des municipalités face à la Loi, la Direction a collaboré avec le ministère des Affaires municipales à la rédaction d'une lettre, signée par le ministre des Affaires municipales et le président de l'Association des municipalités de l'Ontario, expliquant les dispositions de la Loi à tous les conseils municipaux.

La Direction a également continué de rencontrer divers groupes communautaires et de faire des présentations afin d'informer la population anglophone et francophone sur la Loi et ses dispositions. Elle a aussi distribué des documents d'information aux ministres, à leur personnel et aux autres députés.

Directions des communications et des relations communautaires (suite)

Fonds de soutien à la communauté

Le Fonds de soutien à la communauté de l'Office des affaires francophones apporte un soutien financier à des organismes à but non lucratif désireux de mettre sur pied des projets de création ou d'amélioration d'activités et de services destinés à la communauté francophone. Un comité interministériel évalue chacune des demandes présentées selon les priorités établies, les répercussions éventuelles du projet et le budget disponible. Des projets de communication, de recherche et de planification, de même que des projets de formation et de mise en marche visant à favoriser l'épanouissement de la communauté, ont été présentés à l'Office dans le cadre de ce programme.

Cette année, l'Office a accordé une attention particulière aux projets locaux ayant pour but de sensibiliser la population francophone aux services en français offerts par le gouvernement provincial. Ces projets étaient une occasion idéale pour les organismes communautaires d'établir des liens avec d'autres associations, le gouvernement provincial et les gens. Ils ont également permis à de nombreuses organisations anglophones de mieux se renseigner sur la Loi et ses dispositions. Dans l'ensemble, ces projets ont démontré la vitalité et la diversité des communautés francophones de l'Ontario.

Vous trouverez à l'annexe C une liste des subventions de 10 000 $ et plus.

Orientations futures

Les services en français sont un processus en expansion et malgré l'ampleur du travail accompli au cours du dernier exercice, il nous reste encore beaucoup de pain sur la planche. L'Office continuera donc à collaborer étroitement avec les ministères afin de s'assurer que les Francophones de l'Ontario reçoivent des services de qualité.

En 1990-1991, l'Office mettra l'accent sur la désignation, sur une base continue, des organismes bénéficiaires de paiements de transfert, qui offrent souvent des services essentiels. En incitant ces organismes à offrir leurs services en français, l'Office permettra aux Francophones de l'Ontario d'obtenir du gouvernement provincial un vaste éventail de services dans leur langue.

Maintenant que la Loi est en vigueur, le traitement des plaintes constituera une fonction de plus en plus importante. En déterminant les secteurs où se posent des problèmes, les ministères pourront mieux surveiller la prestation de leurs services en français.

Comme le veut son mandat, l'Office aidera le ministre à établir les priorités du gouvernement face aux affaires francophones. Il portera une attention particulière à la prestation des services en français dans le secteur de la santé et des services sociaux et à la création d'un système d'éducation en langue française. Ainsi, il s'assurera que la prestation des services en français à l'échelle du gouvernement respecte les priorités établies par ce dernier.

L'Office va également continuer d'aider les ministères à gérer leurs services en français. Il les assistera et les conseillera dans la promotion de nouvelles initiatives de développement de la communauté francophone, la révision du rôle des coordonnateurs des services en français dans les ministères, l'administration des ententes fédérales-provinciales et le traitement des questions juridiques ayant des répercussions sur les Francophones de l'Ontario.

L'exercice 1990-1991 nous tiendra en haleine, puisqu'il permettra à l'Office de consolider les services en français existants et de régler cette initiative gouvernementale importante au diapason de la population d'expression française de l'Ontario.

Annexe A
État des dépenses

État des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990

Personnel	
Salaires	1 158 699 $
Avantages sociaux	218 181 $
Total	1 376 880 $
Transports et communications	
Total	95 326 $
Services	
Total	731 407 $
Matériel et fournitures	
Total	154 911 $
Subventions (Fonds de soutien)	
Total	964 610 $
Recouvrements	
Total	(2 700) $
Total des dépenses	3 320 434 $

Annexe B
Organigramme

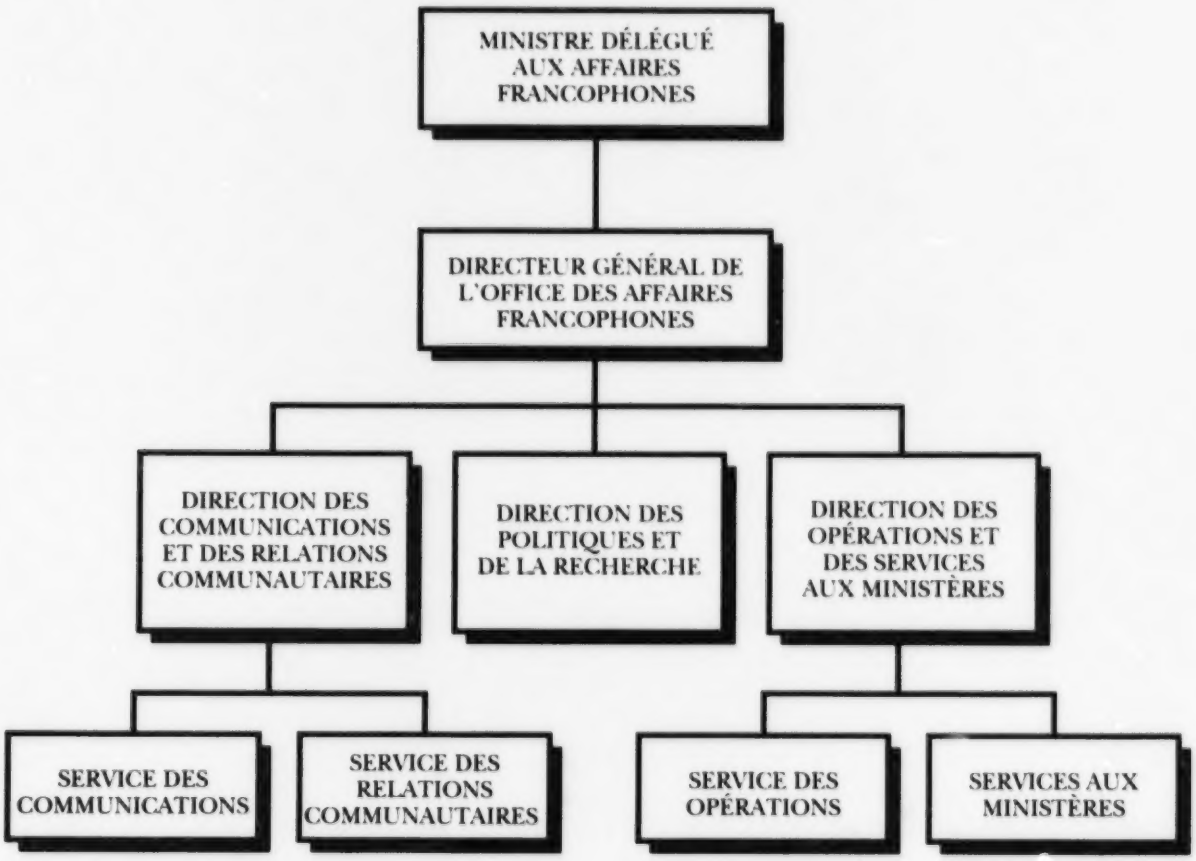

Annexe C
Liste des subventions

Projets communautaires recevant 10 000 $ et plus en subventions en 1989-1990.

Pour une liste complète des subventions, S.V.P contacter l'Office des affaires francophones.

1.	ACFO/Rive-Nord	15 000 $	Garderie francophone
2.	Association canadienne de justice pénale	30 000 $	Conférence provinciale sur les services correctionnels en français
3.	Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO)	40 000 $	Coordination et développement des centres médico-sociaux communautaires; développement d'une stratégie financière et d'activités de relations publiques
4.	Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO)	110 000 $	Financement de base
5.	Association des intervenants francophones en santé, services sociaux et communautaires de l'Ontario	10 000 $	Fonds de démarrage
6.	Association provinciale des cadres francophones des collèges communautaires de l'Ontario	10 000 $	Fonds de démarrage
7.	Association des travailleurs sociaux professionnels de l'Ontario	10 000 $	Phase III - Bilinguisation
8.	Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens	32 000 $	Promotion de la loi 8 chez les enseignants
9.	Canadian Parents for French (CPF)	15 000 $	Projets Rendez-vous Canada en Ontario
10.	Centre culturel Artem	10 900 $	Activités culturelles pour élèves des programmes d'immersion française
11.	Centre des jeunes de Sudbury Inc.	30 000 $	Campagne de commercialisation et de relations communautaires
12.	Centre francophone de Sault Ste. Marie	16 400 $	Étude de faisabilité pour un centre scolaire-communautaire
13.	Centre franco-ontarien de folklore	10 000 $	La création d'un guide de présentation
14.	Cercle Le Rouet	12 000 $	Journal communautaire à Wawa
15.	Collectif pour collèges francophones	15 000 $	Embauche d'un animateur (Nord) et d'un animateur-formateur (Sud)
16.	Éditions l'Interligne	15 000 $	Édition spéciale du mois de novembre sur la **Loi sur les services en français**

Liste des subventions
(suite)

17.	Festival franco-ontarien	25 000 $	Publicité et promotion du festival
18.	Fédération des aînés francophones de l'Ontario	27 132 $	Congrès d'orientation; publication d'un bulletin interne (Info-Aînés) et de fiches techniques
19.	Fédération des femmes canadiennes-françaises de Sudbury	11 000 $	Sessions de formation en gestion financière
20.	Fédération des clubs sociaux franco-ontariens	40 500 $	Services sportifs et développement des ressources humaines
21.	Fondation franco-ontarienne	50 000 $	Gala franco-ontarien
22.	Fondation Jean-François Aubé	15 000 $	Fonds de démarrage
23.	Pro-Arts Inc.	25 800 $	Exposition d'oeuvres d'artistes franco-ontariens
24.	Radio de l'Épinette Noire Inc.	10 000 $	Phase III - fonds de démarrage
25.	Radio-Huronie FM Communautaire Inc.	15 000 $	Projet de démarrage - Financement des dépenses d'exploitation
26.	Théâtre Action	38 650 $	14e Festival provincial du théâtre franco-ontarien; bulletin communautaire et promotion des services en français
27.	Théâtre du Nouvel-Ontario Inc.	25 000 $	Fonds de démarrage pour trouver un local permanent pour le théâtre
28.	Théâtre du Trillium	12 000 $	Amélioration de la publicité pour changer l'image
29.	Théâtre français de Toronto	35 000 $	Embauche d'un coordonnateur pour un projet de réorganisation
30.	Union des cultivateurs franco-ontariens	23 100 $	Promotion et développement du magazine AGRICOM